



GUIDE DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA REGIONAL DE L'ORGANISATION SANITAIRE

RHÔNE-ALPES (1999-2004)

SOMMAIRE	2
Introduction	3
Avant-propos	4
Secteur sanitaire 1 – Bourg en Bresse	5
Secteur sanitaire 2 – Valence	10
Secteur sanitaire 3 - Montélimar-Aubenas	15
Secteur sanitaire 4 – Grenoble	20
Secteur sanitaire 5 - Vienne – Bourgoin Jallieu	25
Secteur sanitaire 6 - Saint-Etienne	30
Secteur sanitaire 7 – Roanne	36
Secteur sanitaire 8 – Lyon	40
Secteur sanitaire 9 - Villefranche sur Saône	46
Secteur sanitaire 10 – Chambéry	50
Secteur sanitaire 11 – Annecy	55

Introduction

Afin de prendre la mesure concrète des préconisations du nouveau schéma régional de l'organisation sanitaire, il a paru utile de décliner secteur sanitaire par secteur sanitaire, les orientations qu'il serait souhaitable de développer pour permettre à l'offre sanitaire de Rhône-Alpes de relever les principaux défis énoncés dans les attendus du SROS.

Ce document, qui ne revêt pas de caractère opposable, décrit de manière synthétique et non exhaustive les attentes de l'ARH Rhône-Alpes vis à vis du tissu hospitalier. Il s'appuie largement sur les travaux préparatoires au schéma, et plus particulièrement sur le questionnaire de positionnement adressé à tous les établissements en décembre 1998 pour connaître la teneur de leurs projets. Il s'inspire également des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration des projets d'établissements ou des contrats d'objectifs et de moyens.

La coopération entre établissements étant au cœur du projet de restructuration de l'offre régionale présenté dans le schéma, il est normal que le document consacre la majeure partie de ses développements aux **pôles sanitaires** et aux réseaux de relations que les établissements sont appelés à tisser entre eux.

Mis à part des équipements ou activités très structurants, le contenu est volontairement ouvert, donnant ainsi toute latitude aux établissements pour faire évoluer la situation.

La présentation identique adoptée pour les 11 secteurs sanitaires de la région, suivant le plan général du SROS, a pour but de faire ressortir la cohérence régionale du schéma, le maillage ainsi opéré sur l'ensemble du territoire régional, et de permettre à chaque établissement d'apprécier les possibilités offertes par une meilleure connaissance de son environnement.

Avant-propos

L'activité d'un pôle sanitaire est structurée autour de l'activité MCO. Les pôles cités sont construits par regroupement des établissements MCO répondant ensemble aux besoins d'un même bassin géo-démographique, auxquels s'associent dans **le domaine des urgences** les entités de psychiatrie. Ces associations peuvent être formalisées selon des modalités juridiques diverses en fonction des choix opérés par les partenaires.

Les partenariats cités ne sont qu'indicatifs et sont susceptibles de s'enrichir par l'ouverture à d'autres établissements non cités dans le document.

Ne figurent dans ce document que les activités dont on perçoit aujourd'hui l'intérêt d'une évolution dans les 5 ans couverts par la durée de vie du SROS, ou dont l'implantation sur un site hospitalier nécessite une confirmation.

C'est la raison pour **laquelle tous les établissements et toutes les activités ne sont pas cités dans ce document :**

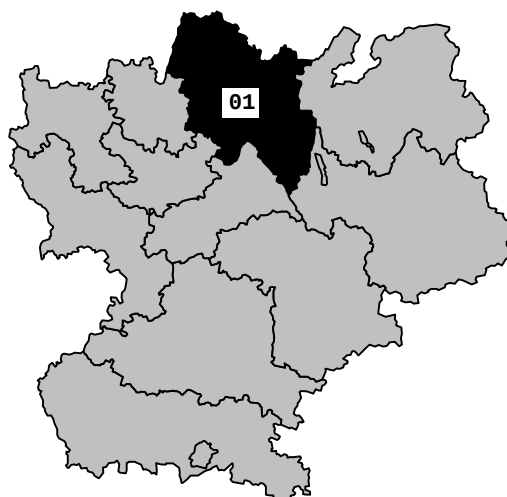
-En particulier, les 3 CHU qui présentent toute la palette de activités sanitaires donnent lieu à des développements très limités. Par contre, ils sont fréquemment mentionnés en tant que centres de référence à propos de la présentation des réseaux.

- Ne sont pas reprises non plus les préconisations qui relèvent d'obligations réglementaires liées à un niveau d'équipement ou à une activité donnés. Il convient dans ce cas de se référer aux prescriptions du SROS. Ainsi en va-t-il des contrats-relais qui règlent les relations entre les établissements assurant la prise en charge de l'urgence , en définissant notamment le cahier des charges, les modalités d'orientation des patients, la formation des personnes et l'évaluation des activités.

- De même, une discipline ou une activité peut ne pas être mentionnée dans un secteur, soit qu'il n'y ait pas de spécificité à relever par rapport au schéma régional, soit par absence de projet connu à ce jour.

Les établissements ont toute latitude pour enrichir le dispositif des collaborations décrites dans ce document et l'étendre à des activités non mentionnées.

Enfin, lorsque des dispositions du SROS pour une activité donnée sont communes à tous les secteurs sanitaires, il n'est pas procédé à des commentaires particuliers, ce qui ne diminue en rien l'intérêt qu'elles représentent dès lors qu'elles sont explicitement visées par le schéma.



Secteur sanitaire 1
BOURG en BRESSE

L'ORGANISATION EN PÔLES SANITAIRES

4 pôles sanitaires pourraient être constitués dans le secteur 1

- un pôle sanitaire de référence dans le bassin de Bourg en Bresse
- un pôle sanitaire de proximité renforcé à Belley
- deux pôles sanitaires de proximité dans les bassins suivants :
 - **Ambérieu en Bugey**
 - **Haut Bugey**

Un pôle de référence dans le bassin de Bourg en Bresse associant trois établissements au moins :

- le CH de Bourg en Bresse,
- la Clinique Convert,
- le centre psychothérapique de l'Ain (**CPA**)

Les objectifs poursuivis et les domaines d'activité concernés par cette association sont les suivants :

	CH Bourg en Bresse	Clinique Convert	CPA	Commentaires
URGENCES				
SATU	X			Participation du CPA Complémentarité à définir
UPATOU		X		
Réanimation	X	X		
CANCEROLOGIE				
Radiothérapie	X			Utilisation partagée sur un site
IMAGERIE				
IRM	X			Association avec le secteur libéral
Gamma caméra		X		Utilisation partagée sur un site
Coronarographie		X		Utilisation partagée sur un site
LUTTE CONTRE LA DOULEUR				
Unité	X			Création en réponse aux besoins de Bourg et d'Ambérieu
SOINS PALLIATIFS				
Equipe mobile	X			
SECURITE SANITAIRE				
Coordination organisée	X			Equipe intervenant pour l'ensemble des établissements du secteur 1
ALCOOLISATION EXCESSIVE				
Equipe de liaison	X		X	Réponse aux besoins du

	CH Bourg en Bresse	Clinique Convert	CPA	Commentaires
sectorielle externe				secteur 1 en lien avec le CCAA
Equipe de liaison interne	X			
PERSONNES DEMUNIES				
PASS	X			Organisation d'une consultation médicale sans rendez-vous à la clinique Convert

Un pôle de proximité renforcé à Belley

Compte tenu de son isolement géographique, le CH de Belley assure seul un niveau de proximité renforcé pour son bassin de recrutement et au bénéfice des établissements SSR de Hauteville, tout en renforçant par un dispositif conventionnel les relations déjà établies avec le CH de Chambéry (secteur 10). Il sécurisera l'organisation de soins urgents prévue à partir de certains établissements de soins de suite du plateau de Hauteville pour la population du plateau.

Un pôle de proximité dans le Haut-Bugey associant au moins les deux établissements publics

Les hôpitaux de Nantua et d'Oyonnax, **déjà** associés en un SIH, ont vocation à fusionner en un hôpital intercommunal répondant aux besoins de l'ensemble du bassin.

Les objectifs poursuivis et les domaines d'activité concernés par cette association sont les suivants :

	CH Nantua	CH Oyonnax	Commentaires
URGENCES			
SMUR		X	Organisation à définir
UPATOU		X	Organisation à définir
MEDECINE			
Gériatrie	X		
MATERNITE			
Maternité		X	Par regroupement des 2 maternités
Centre périnatal	X		
CHIRURGIE			
Ensemble des activités		X	Par regroupement des activités opératoires
LUTTE CONTRE LA DOULEUR			
Consultation	X		
SOINS PALLIATIFS			
Unité	X		Sous réserve d'une évolution favorable de la coopération entre les 2 sites.

Un pôle de proximité à Ambérieu

Après regroupement immobilier des deux établissements de la ville, la clinique mutualiste d'Ambérieu a vocation à assurer le niveau de proximité pour l'agglomération. A ce titre, elle établira des collaborations avec les pôles sanitaires voisins des secteurs 1 et 8.

DOMAINES D'ACTIVITE PRIORITAIRES

Les urgences

Les UPATOU d'Ambérieu et d'Oyonnax-Nantua passeront convention avec le SATU du CH de Bourg en Bresse. L'UPATOU renforcée du CH de Belley sera liée par convention au SATU du CH de Chambéry (secteur 10)

Le centre hospitalier de Bourg en Bresse et le centre psychothérapique de l'Ain organiseront la prise en charge des urgences psychiatriques. Les modalités intégreront la réponse aux urgences psychiatriques des centres hospitaliers d'Oyonnax et Nantua et des deux cliniques.

La naissance

La maternité du CH d'Oyonnax passera convention avec la maternité du CH de Bourg en Bresse qui dispose d'une unité de néonatalogie et de soins intensifs.

La maternité du CH de Belley conclura une convention analogue avec la maternité du CH de Chambéry (secteur 10).

La maternité d'Ambérieu ne sera autorisée que si le regroupement immobilier des deux cliniques d'Ambérieu est réalisé.

La cancérologie

Le centre hospitalier de Bourg en Bresse et la clinique Convert maintiendront ensemble une consultation pluridisciplinaire avec participation d'un oncologue.

Les établissements composant les différents pôles du secteur établiront des conventions avec le pôle de référence et universitaire HCL-Centre Léon Bérard et préciseront les objectifs poursuivis dans les différentes activités cancérologiques concernées.

Développement de la télémedecine

Il concerne plus particulièrement :

- le centre hospitalier de Belley et le centre hospitalier de Chambéry en obstétrique,
- le centre de Romans-Ferrari, les HCL et l'hôpital Saint Luc et Saint Joseph pour la prise en charge des malades cérébro-lésés et des brûlés,
- le centre hospitalier de Bourg en Bresse et les HCL en neurochirurgie.

PORTER REMEDE AUX DYSFONCTIONNEMENTS STRUCTURELS DE L'OFFRE DE SOINS

Les soins de suite et de réadaptation

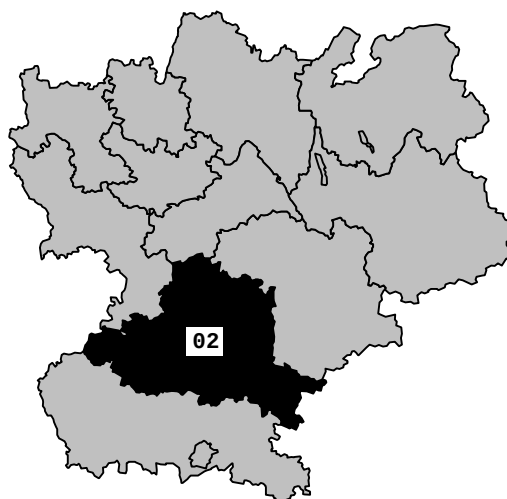
Historiquement, le secteur 1 comprend un fort potentiel en soins de suite et de réadaptation majoritairement implanté sur le plateau de Hauteville. Ces établissements ont vocation non seulement à assurer l'aval du court séjour du secteur, mais drainent également une clientèle nombreuse, principalement en provenance de l'agglomération lyonnaise, aujourd'hui déficitaire en soins de suite.

Le redéploiement géographique souhaité par le SROS devra se traduire pour les établissements de Hauteville notamment, par une restructuration médicale et immobilière s'appuyant sur des activités compatibles avec l'éloignement du site des structures de court séjour. Des relations plus formalisées avec les pôles sanitaires des secteurs 1 et 8 notamment seront recherchées.

Sous réserve de la mise au point définitive de son projet d'établissement, le centre médical de Chanay développera des coopérations avec le tissu hospitalier MCO et psychiatrique environnant.

S'inscrivent dans cette perspective les orientations suivantes :

- **la** délocalisation de lits au Château d'Angeville avec ouverture d'un hôpital de jour au CH de Bourg en Bresse, rattachés au château d'Angeville avec participation du centre de l'Orcet.
- le transfert de lits du plateau de Hauteville vers le service de SRR d'Oyonnax-Nantua et vers l'agglomération lyonnaise,
- le projet de création d'un SIH entre le CH de Belley et les établissements du plateau de Hauteville, en particulier les échanges de prestations avec le centre Mangini pour la cardiologie et la neurologie.



Secteur sanitaire 2 VALENCE

L'ORGANISATION EN PÔLES SANITAIRES

4 pôles sanitaires pourraient être constitués :

- 1 pôle de référence dans le bassin de Valence
- 1 pôle de proximité renforcé dans le nord Drôme
- 2 pôles de proximité
 - **Vallée de la Drôme**
 - Privas

Un pôle de référence dans le bassin de Valence associant au moins les établissements suivants:

- le CH de Valence
- la Clinique Pasteur de Guilherand-Granges
- la Clinique Générale de Valence
- les CHS le Valmont à Montéléger et Ste Marie à Privas.

Les objectifs poursuivis et les domaines d'activité concernés par cette association sont les suivants :

	CH Valence	Clinique Pasteur	Cliniqu e Général e	CHS	Commentaires
URGENCES					
SATU	X				Participation des 2 CHS Accès aux soins des personnes démunies à organiser.
UPATOU		X			Participation des 2 CHS
SMUR	X				Le SMUR hélicoptéré couvre les secteurs 2 et 3
Réanimation	X				
NAISSANCE					
Maternité avec unité de néonatalogie avec soins intensifs	X				
Maternité		X	X		
LUTTE CONTRE LA DOULEUR					
consultations	X				
SOINS PALLIATIFS					
Equipe mobile	X				
ALCOOLISATION EXCESSIVE					
Equipe de liaison	X				En lien avec l'équipe du CH de Privas
SECURITE SANITAIRE					
Coordination organisée	X				A vocation sectorielle

Les établissements de court séjour mettront en place une organisation commune des gardes.

L'hôpital et les cliniques proposeront une organisation de la chirurgie vasculaire programmée qui garantira l'accès aux soins des personnes démunies.

Un pôle de proximité renforcé dans le Nord Drôme associant au moins :

- les centres hospitaliers de Romans et Saint-Vallier regroupés en un établissement hospitalier intercommunal
- le centre hospitalier de Tournon
- le centre hospitalier de Saint-Marcellin

Dans le cadre de la fusion récemment adoptée, les sites de Romans et Saint-Vallier éligibles à une UPATOU, définiront l'organisation des activités d'urgence, de court séjour, de soins de suite, de gériatrie, ainsi que de psychiatrie, en veillant à l'accès aux soins des personnes démunies.

Si les deux sites ne parvenaient pas à mutualiser leurs moyens, l'opportunité de maintenir certaines activités serait examinée dans le cadre du régime des autorisations.

Afin de compléter le dispositif du Nord-Drôme le centre hospitalier de Romans et la clinique de la Parisière définiront leurs axes de coopération, notamment en chirurgie.

Il appartiendra aux établissements de Tournon et de Saint Marcellin de préciser les modalités de leur collaboration avec les structures précitées.

Un pôle de proximité dans la Vallée de la Drôme

Les centres hospitaliers de Crest et de Die constituent en lien avec le centre hospitalier de Valence un pôle de proximité permettant de répondre aux besoins de la « Vallée de la Drôme ». Ils mettront en œuvre un dispositif permettant d'assurer en complémentarité les fonctions suivantes :

	CH de Die	CH de Crest	Commentaires
URGENCES			
UPATOU	X		
Centre de consultations		X	Une convention sera conclue avec le CH de Valence
NAISSANCE			
Maternité	X		
Centre de périnatalité		X	
SOINS PALLIATIFS			
Equipe mobile		X	Conforte le dispositif existant (USP)

Le GIP chirurgical conclu entre les établissements de Crest et Die fera l'objet d'une évaluation à la fin de l'année 1999.

Un pôle de proximité à Privas

Il associe le centre hospitalier de Privas et le CHS Sainte-Marie. Un partenariat formalisé en matière d'urgences psychiatriques est préconisé, complétant le dispositif existant en matière de lutte contre l'alcoolisme. La configuration géographique milite en faveur du maintien de l'équipement actuel de l'établissement qui excède le niveau minimum requis pour un pôle de proximité. **L'implication de l'établissement dans le réseau gériatrique sera poursuivie en lien notamment avec l'hôpital local de la Voulte.**

LES LIENS ENTRE ETABLISSEMENTS ET POLES SANITAIRES DU SECTEUR

Avec les pôles de référence et universitaires

Des réseaux seront construits ou consolidés dans les domaines

- de la cancérologie,
- de la neurochirurgie et de la neurotraumatologie, activités réalisées en réseau avec le CHU de Saint-Etienne, seul habilité à réaliser les interventions chirurgicales.

Entre pôles sanitaires de référence et de proximité

- Une organisation sera prévue pour la chirurgie vasculaire entre les pôles de Valence et du Nord-Drôme

LES DOMAINES D'APPLICATION PRIORITAIRES

Les urgences

Le réseau des urgences

Les UPATOU organiseront par l'intermédiaire des contrats-relais la réponse à l'urgence avec les établissements de leur pôle sanitaire.

De plus,

- L'UPATOU renforcée de Romans-St Vallier sera liée par convention au SATU du centre hospitalier de Valence.
- Les UPATOU de la clinique Pasteur, des centres hospitaliers de Die, Privas, ainsi que le centre de consultations de Crest seront liés par convention au SATU du centre hospitalier de Valence.

Des centres de consultations assureront les soins urgents dans les hôpitaux locaux de Lamastre et du Cheylard, ainsi qu'au centre hospitalier de Tournon.

Les transports d'urgence

Il y a lieu de préciser les zones d'interventions des SMUR des centres hospitaliers de Privas et de Valence.

En ce qui concerne le centre intercommunal de Romans-Saint Vallier, les modalités d'intervention du SMUR seront redéfinies.

Les transports hélicoptérés sont gérés par le centre hospitalier de Valence.

La naissance

Réanimation néonatale

Les centres hospitaliers de Valence et de Romans –St Vallier passeront convention avec le CHU de Lyon.

Réseau entre les maternités

Les maternités du secteur passeront convention avec les centres hospitaliers de Valence et de Romans-St Vallier disposant d'unités de néonatalogie.

Développement de la télémédecine

Un réseau de télémédecine sera constitué entre le centre hospitalier de Valence et le CHU de Saint-Etienne pour la couverture des urgences de neuro - traumatologie.

PORTER REMEDE AUX DYSFONCTIONNEMENTS STRUCTURELS DE L'OFFRE DE SOINS

Soins de suite et de réadaptation

Le déficit capacitaire **et qualitatif** du secteur 2 en soins de suite **justifie une médicalisation accrue des lits existants** et des créations de lits, notamment à partir du potentiel MCO du secteur.

Les établissements de soins de suite les Baumes et le centre hospitalier de Saint-Vallier définiront ensemble leurs domaines d'activités.

Il y a lieu également d'organiser un réseau entre les établissements de soins de suite et les établissements de court séjour du secteur.



Secteur sanitaire 3

MONTELIMAR - AUBENAS

L'ORGANISATION EN PÔLES SANITAIRES

pourraient être constitués dans le secteur 3

- un pôle sanitaire de proximité renforcé à Aubenas
- un pôle sanitaire de proximité renforcé à Montélimar

Un pôle de proximité renforcé à Aubenas associant au moins 3 établissements :

- le CH d'Aubenas,
- la polyclinique du Vivarais
- le centre hospitalier spécialisé de Vals les Bains

Les objectifs poursuivis et les domaines d'activité concernés par cette association sont les suivants :

	CH Aubenas	Clinique du Vivarais	CHS de Vals les Bains	Commentaires
URGENCES				
UPATOU renforcée	X			Activité réalisée au CH d'Aubenas pour les besoins des établissements associés. La prise en charge des urgences ORL et OPH se fera à la clinique du Vivarais dans le cadre d'un contrat-relais. Les urgences psychiatriques se feront en lien avec le CHS de Ste Marie de privas (secteur 2)
SMUR	X			
Réanimation	X			
CHIRURGIE				
ORL et Ophtalmologie		X		Ces spécialités chirurgicales seront réalisées par la clinique qui accueillera les patients du pôle dans le cadre d'une mission de service public.
MEDECINE				
Neurologie	X			Filière à construire entre le CH d'Aubenas et le CHS de Vals les Bains
NAISSANCE				
Maternité avec unité de néonatalogie	X			Regroupement des maternités au CH d'Aubenas dans le cadre d'un pôle mère-enfants qui disposera d'une unité de néonatalogie

	CH Aubenas	Clinique du Vivarais	CHS de Vals les Bains	Commentaires
IMAGERIE				
Scanographie	X			
GERIATRIE				
Gériatrie	X			Le CH d'Aubenas sera le pivot de l'organisation gériatrique au sein du pôle
DOULEUR				
Consultation	X			
SOINS PALLIATIFS				
Equipe mobile	X			Renforçant l'équipement existant
PERSONNES DEMUNIES				
PASS	X			

Un pôle de proximité renforcé à Montélimar associant au moins 3 établissements :

- le centre hospitalier de Montélimar
- la clinique Kennedy
- la polyclinique de Montélimar

	CH Montélimar	Clinique Kennedy	Polyclinique Montélimar	Commentaires
URGENCES				
UPATOU renforcée	X			Pour les besoins des établissements du pôle. Urgences psychiatriques en lien avec les CHS de la Drôme et de l'Ardèche.
SMUR	X			
Réanimation	X			Convention entre le CH de Montélimar et la clinique Kennedy pour l'orientation des patients.
CHIRURGIE				
Vasculaire, urologique, ORL		X		Convention entre le CH de Montélimar et la clinique Kennedy. Concession de service public pour l'ORL à la clinique Kennedy.
Urologie		X	X	Convention particulière à établir pour cette discipline entre les 2 établissements privés
CANCEROLOGIE				
Centre de proximité	X	X		Convention entre le CH de Montélimar et la clinique Kennedy. Prise en charge au CH de l'oncologie médicale, en hospitalisation complète ou en ambulatoire, et de la radiothérapie.
Radiothérapie	X			

	CH Montélimar	Clinique Kennedy	Polyclinique Montélimar	Commentaires
NAISSANCE				
Maternité		X		
Maternité avec unité de néonatalogie	X			
IMAGERIE				
Scanner	X			pour répondre aux besoins de l'ensemble des établissements du pôle
Angiographie numérisée	X			Une seule angiographie numérisée à terme pour répondre aux besoins de l'ensemble des établissements du pôle.
IRM	X			En coopération avec les 2 cliniques , le CH et la clinique du Vivarais (sous réserve de la carte sanitaire)
DOULEUR				
Consultation	X			En coopération avec les 2 cliniques
PERSONNES DEMUNIES				
PASS	X			Une PASS est également prévue à l'hôpital local de Nyons.

LES DOMAINES D'APPLICATION PRIORITAIRES

Les urgences

Les UPATOU des CH de Montélimar et d'Aubenas organiseront les urgences dans leurs pôles de proximité renforcés et seront liés par convention avec le SATU de Valence.

Des centres de consultations assureront les soins urgents dans les hôpitaux locaux **de Nyons**, des Vans, Vallon Pont d'Arc et Buis les Baronnies.

La naissance

Les maternités des CH de Montélimar et d'Aubenas auront une unité de néonatalogie. Il leur appartient de passer convention avec un établissement disposant d'un service de réanimation néo-natale.

La clinique Kennedy passera convention avec le CH de Montélimar pour la néo-natalogie.

La cancérologie

Les 2 centres hospitaliers du secteur organiseront ensemble une consultation pluridisciplinaire pour les activités de cancérologie avec une ou plusieurs structures de référence.

PORTER REMEDE AUX DYSFONCTIONNEMENTS STRUCTURELS DE L'OFFRE DE SOINS

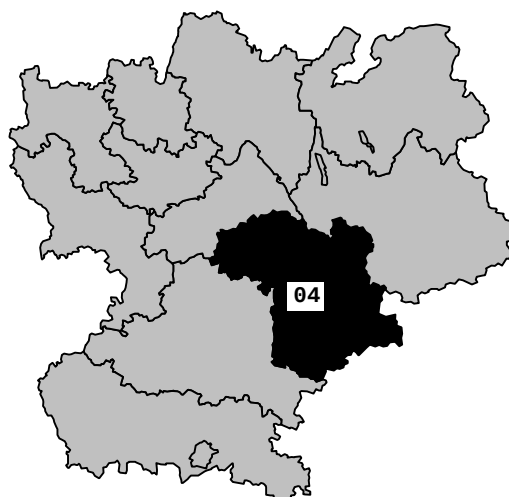
Les soins de suite et de réadaptation

- Le CHS de Vals les Bains se positionnera dans les activités de Médecine Physique et réadaptation. Il réduira ses capacités actuellement dédiées à la diabétologie.
- Les établissements de Rocher et l'Argentièrè se regrouperont en un hôpital intercommunal qui orientera son activité en soins de suite médicalisés polyvalents.
- Le CRR de Folcheran se spécialisera dans les soins de suite pneumologiques pour la partie ardéchoise du secteur 3. Il constituera avec le CH d'Aubenas et Rocher – Largentièrè une communauté d'établissements permettant d'organiser une filière pneumologique dans ce secteur.
- Dieulefit santé, dans le cadre d'une capacité revue à la baisse, assurera des soins de suites médicalisés en pneumologie (enfants et adultes) et en cardiologie (adultes) pour les secteurs 2 et 3, en complémentarité avec la clinique des Rieux à Nyons pour la pneumologie. Il installera 4 lits de réadaptation cardiologique ambulatoire au CH de Montélimar.

La prise en charge des personnes âgées

Le CH d'Aubenas et les hôpitaux locaux de Villeneuve de Berg, Joyeuse, Rocher Largentièrè, Vallon Pont d'Arc, les Vans s'engageront dans la constitution d'un réseau gérontologique pour la partie ardéchoise du secteur 3, en lien avec la médecine libérale.

Pour la partie drômoise du secteur 3, un réseau gérontologique sera consolidé à partir du CH de Montélimar, notamment par une convention avec l'hôpital local de Nyons.



Secteur sanitaire 4 GRENOBLE

L'ORGANISATION EN PÔLES SANITAIRES

Trois pôles sanitaires pourraient être constitués dans le secteur 4

- un pôle sanitaire de référence et universitaire à Grenoble
- un pôle sanitaire de proximité renforcé dans l'agglomération grenobloise
- un pôle sanitaire de proximité renforcé autour de Voiron

Les pôles grenoblois ont vocation à travailler en étroite relation avec les 3 établissements de soins de suite et de réadaptation du plateau du Touvet.

En relation avec le CHU de Grenoble, l'établissement de la Mure assure le niveau de proximité sur son bassin d'équipement.

Un pôle de référence et universitaire à Grenoble associant 2 établissements :

- le CHU de Grenoble
- le CHS de Saint-Egrève

Un pôle de proximité renforcé dans l'agglomération grenobloise associant au moins :

- la clinique Les Eaux Claires
- la clinique Les Bains
- la clinique Le Mail

Ce pôle se caractérise par les coopérations suivantes : urgences, chirurgie, médecine, cancérologie, prise en charge de la douleur, soins palliatifs.

Un pôle de proximité renforcé autour de Voiron associant :

- le CH de Voiron
- la clinique de Chartreuse
- le centre pneumologique H. Bazire à Saint-Julien de Ratz
- le CH de Rives
- l'hôpital de Saint-Laurent du Pont
- l'hôpital de Tullins

Il conviendra de développer un projet commun de fonctionnement pour le scanner, les urgences, la lutte contre la douleur, les soins de suite en cardiologie. Des échanges de prestations sont attendus pour la neurologie et la pneumologie.

L'établissement de proximité de La Mure assure sa mission en lien avec le CHU de Grenoble pour ce qui concerne la périnatalité, la chirurgie et l'anesthésie.

LES DOMAINES D'APPLICATION PRIORITAIRES

Les urgences

Les UPATOU du secteur seront liées par convention avec le CHU de Grenoble.

Le CH de La Mure pourra disposer d'une UPATOU sous réserve du maintien des conventions existantes avec le CHU de Grenoble et de la mise en place d'une convention pour la chirurgie.

Un contrat-relais sera passé entre le CH de Voiron, siège d'une UPATOU renforcée, et la clinique de Chartreuse.

La participation des médecins libéraux aux soins urgents est à développer à partir de l'UPATOU renforcée du CH de Voiron et du CH de Saint Laurent du Pont.

La naissance

Le CHU de Grenoble regroupera ses 2 maternités actuelles sur un seul site disposant d'un service de réanimation néonatale.

Deux maternités avec unité de néonatalogie seront autorisées à Grenoble dans le cadre d'une association entre maternités existantes.

La maternité du centre hospitalier de Voiron dispose d'une unité de néonatalogie.

Un centre périnatal est confirmé à la Mure

Un réseau des maternités est constitué dans le secteur 4 et s'appuiera sur un dispositif de télémédecine en cours de constitution entre les structures précitées et associant également les maternités des établissements privés du secteur.

La cancérologie

Organisation d'une concertation pluridisciplinaire

Chacun des deux pôles de proximité renforcés organisera une concertation pluridisciplinaire, soit avec ses moyens propres, soit en association avec le CHU de Grenoble.

Un réseau de cancérologie sera organisé à partir du CHU de Grenoble ouvert à l'ensemble des établissements du secteur. Il s'appuiera sur un dossier médical commun à élaborer.

Développement de la télémédecine

Dans un premier temps, ce réseau qui a vocation à associer l'ensemble des établissements du secteur concernera les activités d'obstétrique et de cancérologie. Il pourra s'étendre aux activités neuro-chirurgicales et radiologiques.

PORTER REMEDE AUX DYSFONCTIONNEMENTS STRUCTURELS DE L'OFFRE DE SOINS

Les soins de suite et de réadaptation

Le secteur 4 est globalement autosuffisant. L'enjeu principal réside dans une plus grande proximité des services actifs grenoblois et dans l'instauration d'une meilleure complémentarité entre les structures implantées sur le plateau de St Hilaire du Touvet.

Le besoin de rapprochement des services de court séjour justifie la délocalisation de lits de soins de suite de pneumologiques du centre médical Rocheplane sur un site à proximité de la clinique des Eaux Claires. L'ouverture d'un hôpital de jour en soins de suite à orientation vasculaire et neurologique s'effectuera par délocalisation de lits du CMC des Petites Roches et du CMUDD de St Hilaire du Touvet sur le site sud du CHU de Grenoble.

Sur le plateau du Touvet, les trois établissements de soins de suite s'associeront dans le cadre d'une communauté d'établissements pour construire une stratégie de développement commune de manière à mieux répartir les activités appelées à demeurer sur le plateau, et à dégager des effets positifs en matière logistique.

La prise en charge des personnes âgées

Constitution d'un réseau de gérontologie associant prioritairement : le CHU de Grenoble, le CH de Voiron, la clinique des Eaux Claires, le CH de Rives, le CH de Tullins, le CH de Saint Laurent du Pont. D'autres établissements, notamment les hôpitaux locaux pourront s'associer à ce réseau qui a vocation à s'ouvrir aux structures médico-sociales, en conformité avec les orientations du schéma gérontologique et du SROS de psychiatrie.

AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DE CERTAINES POPULATIONS

Les personnes démunies

Mise en place d'une PASS au CHU de Grenoble (projet de « polyclinique »)
Participation du CH de Voiron au point écoute santé de la ville de Voiron.

Lutte contre la douleur

L'équipe du centre de lutte contre la douleur du CHU de Grenoble, en association avec l'unité de la clinique Mutualiste les Eaux Claires constitue l'équipe de référence sectorielle susceptible de répondre aux besoins de tous les établissements du secteur 4.

Une unité de soins palliatifs sera créée au CHU de Grenoble et une équipe mobile à la clinique des Eaux Claires.

L'alcoolisation excessive

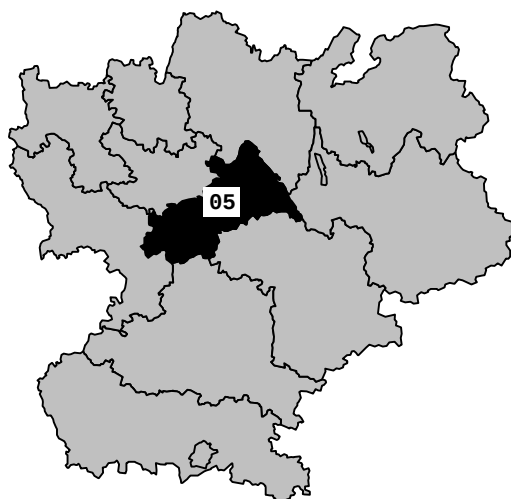
En conformité avec le SROS de psychiatrie, une unité d'alcoologie individualisée au CHS de St- Egrève sera créée pour répondre au besoin du secteur 4.

Le CHS de St -Egrève et le CHU de Grenoble constitueront un réseau d'alcoologie et mettront en place une équipe de liaison.

Le CMC les Petites Roches prévoira dans son projet médical une activité de soins de suite en alcoologie.

Sécurité sanitaire

Une équipe de soutien technique et de référence sectorielle sera constituée au sein du CHU de Grenoble.



Secteur sanitaire 5 VIENNE – BOURGOIN JALLIEU

L'ORGANISATION EN PÔLES SANITAIRES

Trois pôles sanitaires pourraient être constitués dans le secteur 5

- un pôle sanitaire de proximité renforcé à Vienne
- un pôle sanitaire de proximité renforcé à Bourgoin-Jallieu
- un pôle de proximité à Pont de Beauvoisin

Un pôle de proximité renforcé à Bourgoin associant 3 établissements

- le CH de Bourgoin
- la Clinique St Vincent de Paul
- le centre psychothérapique du Vion.

Les objectifs poursuivis et les domaines d'activité concernés par cette association sont les suivants :

	CH Bourgoin Jallieu	Clinique St Vincent de Paul	Centre Psy. Du Vion	Commentaires
URGENCES				
UPATOU renforcée	X			Renforcement des liens «existants entre le CH et le centre psychothérapique du Vion
Surveillance continue	X			
Soins intensifs (cardio)	X			
MEDECINE				
Médecine interne	X			Création de lits
CHIRURGIE				
Soins intensifs post- chirurgicaux	X			
CANCEROLOGIE				
Centre de proximité	X			
NAISSANCE				
Maternité avec unité de néonatalogie	X			Collaboration s entre les 2 établissements pour définir une utilisation partagée de la néonatalogie sur 1 site
Maternité		X		
LUTTE CONTRE LA DOULEUR				
Consultation	X			L'équipe du CH de Bourgoin en liaison avec la clinique St Vincent de Paul répondra aux besoins des patients du Nord-Isère.En liaison avec le centre de lutte contre la douleur de Grenoble
GERIATRIE				
Géronto-psychiatrie	X		X	Activité à formaliser avec le Vion.
PERSONNES DEMUNIES				
PASS	X			
ALCOOLISATION				

	CH Bourgoin Jallieu	Clinique St Vincent de Paul	Centre Psy. Du Vion	Commentaires
EXCESSIVE				
Equipe de liaison	X		X	Partenariat entre les 2 établissements. Vocation à répondre aux besoins du secteur y compris en matière de prévention et de réadaptation
PREVENTION				
	X			Démarche en cours en cancérologie et lutte contre le tabac à conforter par des protocoles.

Un pôle de proximité renforcé à Vienne associant 3 établissements :

- le centre hospitalier de Vienne
- la clinique Trénel à Ste Colombe les Vienne
- la clinique St Charles à Roussillon

	CH de Vienne	Clinique Trénel	Clinique St- Charles	Commentaires
URGENCES				
UPATOU renforcée	X			
UPATOU			X	
Réanimation	X			
Soins intensifs (cardio)	X			
MEDECINE				
Médecine polyvalente	X		X	Création d'un service de médecine polyvalente à la clinique par transfert de lits du centre hospitalier de Vienne
CHIRURGIE				
Toutes spécialités	X	X		Collaboration à définir entre le CH et la clinique Trénel. A terme, spécialités chirurgicales à la clinique Trénel.
NAISSANCE				
Maternités			X	Relations à formaliser entre les maternités du pôle sanitaire ainsi qu'avec les Hospices Civils de Lyon. Regroupement à terme entre le CH de Vienne et la clinique Trénel
Maternité avec unité de néonatalogie	X			
GERIATRIE				
Réseau	X			Réseau à construire en relation avec les Hospices Civils de Lyon

	CH de Vienne	Clinique Trénel	Clinique St-Charles	Commentaires
DOULEUR				
Consultation	X			L'équipe du CH de Vienne en association avec la clinique Trénel répondra aux besoins des patients de l'Isère rhodanienne et de l'agglomération de Givors (secteur 8)
SOINS PALLIATIFS				
Equipe mobile	X			Appelée à intervenir également dans l'ensemble du Nord-Isère
SECURITE SANITAIRE				
Coordination organisée	X			Equipe sectorielle à partir du CH de Vienne ayant vocation à intervenir auprès de l'ensemble des établissements du secteur selon des modalités à définir. Association éventuelle du CH de Bourgoin.

Un pôle de proximité à Pont de Beauvoisin

Cet établissement conserve la maternité. Par ailleurs, il devient centre de consultations d'urgence diurne à mission renforcée avec implantation d'une antenne SMUR.

Dans les cinq ans à venir, le devenir des activités chirurgicales sera reconsidéré au vu d'une évaluation.

LES DOMAINES D'APPLICATION PRIORITAIRES

Les urgences

Deux UPATOU seront autorisées sur le pôle de Vienne à condition que l'UPATOU de la clinique St Charles soit reliée par contrat-relais au CH de Vienne de façon à organiser un dispositif coordonné de prise en charge des urgences. Ce dispositif, dont la responsabilité du pilotage reviendra au centre hospitalier sera lié par un contrat-relais avec un SATU de l'agglomération lyonnaise.

Par ailleurs, un contrat relais sera signé entre le centre hospitalier de Vienne et l'hôpital local de Condrieu.

L'UPATOU de Bourgoin passera un contrat-relais avec un SATU de l'agglomération lyonnaise.

Compte tenu de sa situation géographique, le centre hospitalier de Pont de Beauvoisin passera des conventions avec les centres hospitaliers de Chambéry, Bourgoin et Voiron.

La naissance

La maternité de la clinique St Charles passera une convention avec la maternité du CH de Vienne qui dispose d'une unité de néonatalogie, afin de limiter les flux de patientes vers les maternités de l'agglomération lyonnaise.

A terme, un regroupement des maternités de Vienne permettra d'atteindre le seuil de 1000 accouchements.

La cancérologie

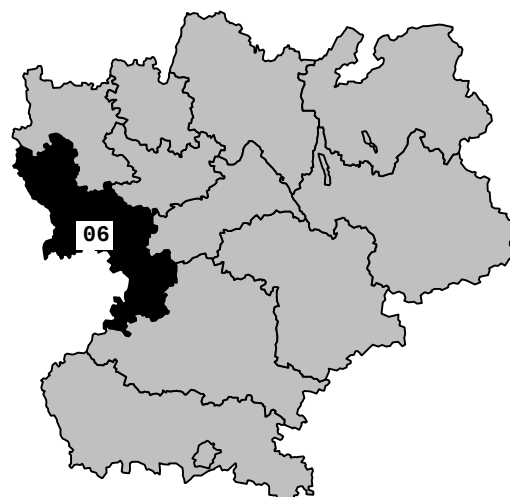
Une concertation pluridisciplinaire est à définir entre les deux pôles de proximité renforcés et le pôle de référence lyonnais.

Un réseau associera le CH de Bourgoin, la clinique St Vincent de Paul, le centre oncologique thérapeutique Saint Jean pour réaliser une cancérologie de proximité.

La télé médecine

Deux domaines sont plus particulièrement concernés :

- la neurochirurgie
- l'obstétrique



Secteur sanitaire 6 SAINT-ETIENNE

L'ORGANISATION EN PÔLES SANITAIRES

Six pôles sanitaires pourraient être constitués dans le secteur 6

- un pôle sanitaire de référence et universitaire à Saint-Etienne
- cinq pôles sanitaires de proximité renforcés :
 - bassin d'Annonay
 - plaine du Forez
 - pays du Gier
 - vallée de l'Ondaine
 - agglomération stéphanoise

Un pôle de référence et universitaire à Saint-Etienne associant deux établissements :

- le CHU de Saint-Etienne
- l'institut de cancérologie de la Loire avec la Clinique Mutualiste

Les objectifs poursuivis et les domaines d'activité concernés par cette association sont les suivants :

	CHU	ICL Clinique Mutualiste	Commentaires
URGENCES			
SATU	X		Le centre hospitalier mutualiste sera lié par convention avec le CHU
Réanimation	X	X	Complémentarité à définir
CANCEROLOGIE			
Centre de référence universitaire		X	
Unité de concertation		X	
Centre de radiothérapie		X	Regroupement au sein de l'ICL
Médecine nucléaire thérapeutique		X	
NAISSANCE			
Maternité avec réanimation néonatale	X		Regroupement souhaitable des 2 maternités du CHU sur le seul site de l'hôpital Nord
LUTTE CONTRE LA DOULEUR			
Centre de lutte contre la douleur	X		Organisation de la lutte contre la douleur à partir de ce centre pour l'ensemble du secteur 6.

	CHU	ICL Clinique Mutualiste	Commentaires
SOINS PALLIATIFS			
Unité + équipe mobile	X		Centre de référence pour le secteur 6. Affectation de lits de soins continus à cette activité
GERIATRIE			
Unité de psycho-gériatrie	X		
Coordination organisée	X		

Un pôle de proximité renforcé dans le bassin d' Annonay associant au moins

- le centre hospitalier d'Annonay
- la clinique des Cévennes.
- le centre hospitalier de Moze à St Agrève.

Ces deux établissements formaliseront leur relations en ce qui concerne le fonctionnement des urgences (organisation et orientation des patients), la chirurgie de spécialités, la naissance et l'utilisation du scanner.

La maternité du centre hospitalier d'Annonay conserve une unité de néonatalogie.

La prise en charge de soins palliatifs sera développée avec une équipe mobile et l'individualisation d'une unité de 4 lits d'hospitalisation

Un pôle de proximité renforcé à Saint-Etienne associant au moins

- la polyclinique Beaulieu
- la clinique du Parc
- la clinique Michelet
- la clinique St Victor

	Polyclinique de Beaulieu	Clinique du Parc	Clinique Michelet	Commentaires
URGENCES				
UPATOU	X			Collaboration entre les établissements du pôle à préciser. .
CHIRURGIE				
Spécialités chirurgicales	X	X	X	Ces spécialités seront exercées en complémentarité, en lien avec le pôle de référence et universitaire.
NAISSANCE				
Maternité avec unité de néonatalogie			X	

Un pôle de proximité renforcé intersectoriel dans la plaine du Forez associant 3 établissements :

- le centre hospitalier de Montbrison
 - le centre hospitalier de Feurs (secteur 7)
 - la clinique nouvelle du Forez à Montbrison
-
- Une UPATOU renforcée, **ou éventuellement à titre transitoire**, 2 UPATOU, seront implantées dans les établissements publics du pôle ; le CH de Montbrison assurera les urgences psychiatriques.
 - En matière de réanimation, une garde collective sera partagée par les 3 établissements.
 - Pour la chirurgie, aujourd'hui excédentaire, il y lieu d'envisager une réduction des capacités, un développement de la chirurgie ambulatoire et une organisation complémentaire de l'ensemble des spécialités sur les trois sites.
 - Pour la naissance, une maternité avec unité de néonatalogie pourra être autorisée à Montbrison sous réserve d'un nombre suffisant d'accouchements. **A titre transitoire, les 2 maternités pourront être autorisées dans le cadre d'une fédération de services permettant un fonctionnement médical partagé.**
 - Une unité de soins palliatifs pourrait être implantée sur un des deux sites hospitaliers publics.

Un pôle de proximité renforcé dans le Pays du Gier associant au moins deux établissements :

- le centre hospitalier du Pays de Gier
- la clinique Pasteur à St-Chamond.

	CH du Pays du Gier	Clinique Pasteur	Commentaires
URGENCES			
UPATOU renforcée	X		
Réanimation	X		
CHIRURGIE			
Spécialités	X	X	Ces spécialités devront être mises en complémentarité entre les 2 sites
NAISSANCE			
Maternité	X		

Un pôle de proximité renforcé dans la vallée de l'Ondaine

Desservant la Haute-Loire jusqu'à Yssingeaux, le centre hospitalier de Firminy sera siège d'une UPATOU renforcée et renforcera ses collaborations avec le CHU de Saint-Etienne

Le niveau d'équipement de la maternité pourra être revu en fonction de l'évolution des besoins et des coopérations à développer entre les sites du Sud LOIRE.

Les liens entre établissements et pôles sanitaires du secteur 6

Le dispositif sanitaire de l'agglomération stéphanoise, de la Plaine du Forez, ainsi que des deux vallées du Gier et de l'Ondaine s'efforcera de mettre en cohérence les projets médicaux pour instaurer une répartition complémentaire et graduée des activités de soins.

Des collaborations seront formalisées entre les deux pôles sanitaires stéphanois dans les disciplines suivantes :

- chirurgie vasculaire
- cardiologie interventionnelle , cette activité étant réalisée au CHU.

LES DOMAINES D'APPLICATION PRIORITAIRES

Les urgences

Les UPATOU du secteur sanitaire seront liées par conventions avec le SATU et le POSU pédiatrique du CHU de Saint-Etienne.

Le centre de consultations de la clinique Mutualiste sera lié par convention avec le SATU du CHU.

La naissance

Compte tenu de son isolement géographique, le centre hospitalier de Moze à Saint-Agrève conserve une maternité.

Tous les établissements du secteur disposant d'une maternité passeront convention avec la maternité du CHU de Saint-Etienne qui dispose d'une unité de réanimation néonatale.

La cancérologie

Réseau à établir sur l'ensemble du secteur 6 à partir de l'ICL.

Le développement de la télémédecine

Mise en oeuvre d'un réseau sécurisé permettant le partage des informations médicales dans le cadre des réseaux Ville-Hôpital et entre les établissements de santé, prioritairement dans les domaines de l'oncologie, de l'obstétrique et de l'imagerie médicale.

PORTER REMEDE AUX DYSFONCTIONNEMENTS STRUCTURELS DE L'OFFRE DE SOINS

Les soins de suite et de réadaptation

Le secteur 6 étant déficitaire en structures de soins de suite médicalisés, ce potentiel sera renforcé.

La réadaptation fonctionnelle MPR existante à la clinique de la Digonnière sera regroupée sur le site du CHU.

Un réseau de soins de suite et de réadaptation en MPR sera mis en œuvre à partir du service de Médecine physique et de réadaptation du CHU de Saint-Etienne et impliquera l'ensemble des établissements de santé du secteur disposant de lits de SSR.

La prise en charge des personnes âgées

Le pôle de référence et universitaire de Saint-Etienne mettra en place une unité d'orientation et d'évaluation pour les personnes âgées.

L'ensemble des établissements, et particulièrement les hôpitaux locaux, sont invités à s'investir dans les réseaux gérontologiques constitués ou en projet.

Dans la continuité du programme de gérontologie de ce secteur, il est proposé la présence d'une unité de médecine gériatrique dans les pôles disposant d'une UPATOU.

AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DE CERTAINES POPULATIONS

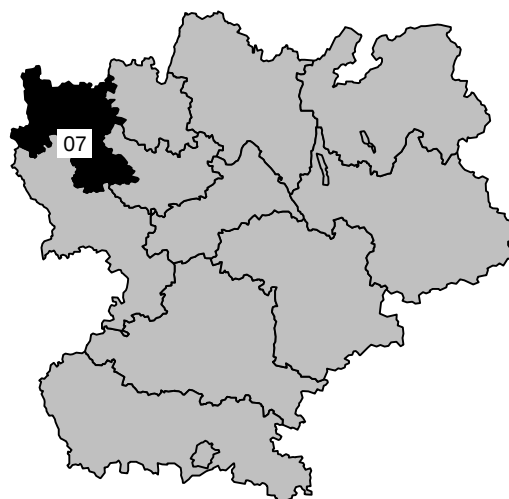
Les personnes les plus démunies

La densité démographique de la région stéphanoise ainsi que ses caractéristiques socio-économiques incitent à la création d'une PASS en priorité au CHU de Saint-Etienne ainsi que dans les centres hospitaliers publics sièges d'une UPATOU dans les vallées de l'Ondaine et du Gier, **ainsi qu'au CH d'Annonay.**

Les personnes en situation d'alcoolisation excessive

La prévention et la prise en charge des patients seront assurées par les établissements et pôles sanitaires de l'Ondaine, Pays de Gier, de la plaine du Forez et par le pôle de référence et universitaire de Saint-Etienne.

Un réseau sera organisé entre les établissements du secteur sanitaire, en particulier avec le centre mutualiste d'alcoologie de Saint-Galmier.



Secteur sanitaire7 ROANNE

L'ORGANISATION EN PÔLES SANITAIRES

Deux pôles sanitaires pourraient être constitués dans le secteur 7

- un pôle de référence dans le roannais
- un pôle intersectoriel de proximité renforcé dans la plaine du Forez

Un pôle de référence dans le Roannais associant au moins les établissements suivants

- le Centre hospitalier de Roanne
- la clinique du Renaison
- la clinique Brossolette

	CH de Roanne	Clinique du Renaison	Clinique Brossolette	Commentaires
URGENCES				
SATU	X			
UPATOU		X		
Réanimation	X			
MEDECINE				
Soins intensifs (cardio)	X			
Soins intensifs pédiatriques	X			
Surveillance continue		X		
CHIRURGIE				
Toutes spécialités	X	X	X	Complémentarité à rechercher entre les 2 clinique et le CH
NAISSANCE				
Maternité			X	
Maternité avec unité de néonatalogie dont soins intensifs	X			
CANCEROLOGIE				
Centre de référence	X			Complémentarité à rechercher dans le traitement médical des cancers.
Radiothérapie	X			
IMAGERIE				
Scanographie	X			En co-gestion entre les établissements
IRM	X			
Gamma caméra		X		
DOULEUR				
Equipe	X			En liaison avec le CHU de St Etienne

	CH de Roanne	Clinique du Renaison	Clinique Brossolette	Commentaires
GERIATRIE				
Réseau	X			En lien avec les hôpitaux locaux de Charlieu, St Just la Pendue, Amplepuis, Thizy, Bourg de Thizy, et les maisons de retraite du secteur.
ALCOOLISATION EXCESSIVE				
Equipe de liaison externe	X	X		Réseau à mettre en place avec St Galmier
Equipe de liaison interne	X			
PERSONNES DEMUNIES				
PASS	X			
SECURITE SANITAIRE				
Coordination organisée	X			Equipe sectorielle à partir du CH de Roanne ayant vocation à intervenir auprès de l'ensemble des établissements du secteur selon des modalités à définir.

Un pôle de proximité renforcé intersectoriel dans la plaine du Forez

Ce pôle est décrit dans le chapitre consacré au secteur 6.

Liens entre établissements et pôles sanitaires du secteur

La distinction opérée entre les deux pôles ne fait nullement obstacle au maintien de relations privilégiées existant entre les CH de Feurs et de Roanne, notamment dans le domaine de la réanimation.

DOMAINES D'APPLICATION PRIORITAIRES

Les urgences

Les UPATOU de Feurs et du Renaison passeront convention avec le SATU de Roanne qui assure par ailleurs le traitement des urgences psychiatriques .

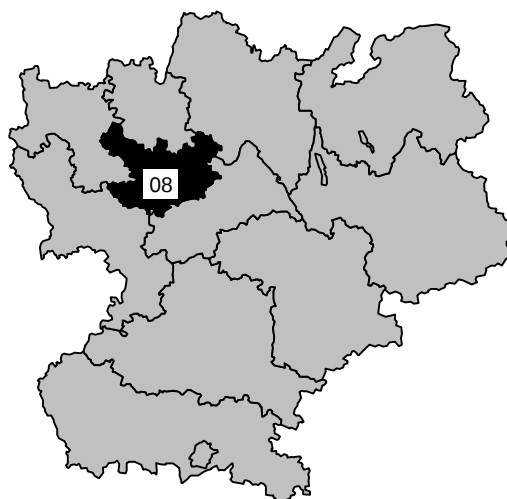
La naissance

Les deux maternités roannaises travailleront en réseau avec le CHU de St Etienne

Le développement de la télémedecine

Un réseau de télémedecine liera les établissements des pôles du secteur 7 avec les CHU de St- Etienne et de Lyon.

Par ailleurs, formalisation d'un système d'information partagé par un réseau intranet entre les établissements de santé et la médecine de ville



SECTEUR SANITAIRE 8 LYON

L'ORGANISATION EN PÔLES SANITAIRES

Le nombre important d'établissements de santé au sein du secteur 8 conduit à un enchevêtrement de collaborations médicales multiples, permettant d'orienter un patient vers le type de compétence le plus adapté à sa situation médicale. Toutefois, au-delà de ces liens spontanés, le plus souvent informels, il y a lieu de construire entre certains établissements des stratégies communes de développement général.

L'organisation du secteur sanitaire cherche à répondre aux préoccupations spécifiques suivantes :

- constituer des pôles sanitaires selon une logique géographique au sein de l'agglomération lyonnaise permettant de maintenir en tant que de besoin, une réponse de proximité.
- consolider l'offre de soins implantée en périphérie du centre lyonnais.
- permettre à certains établissements du secteur d'exercer leur mission régionale.

5 pôles sanitaires pourraient être constitués dans le secteur 8

- un pôle de référence et universitaire à Lyon,
- un pôle de référence autour de l'hôpital St Joseph et St Luc,
- un pôle de proximité renforcé dans le nord-est lyonnais autour de la clinique du Tonkin,
- un pôle de proximité renforcé dans les Monts du Lyonnais,
- un pôle sanitaire de proximité dans l'est lyonnais.

Un pôle de référence et universitaire à LYON constitué par les Hospices Civils de LYON

Il associe :

- le centre Léon Bérard dans le domaine de la cancérologie
- le centre hospitalier spécialisé du Vinatier dans celui de la psychiatrie.

Un dispositif conventionnel prévoira une instance de pilotage chargée de veiller à la mise en œuvre des associations envisagées, à la recherche de nouveaux domaines susceptibles d'être concernés par ces associations, ainsi qu'à leur évaluation.

Les établissements constituant ce pôle ont par ailleurs vocation, en dehors des domaines de la formation et de la recherche, à tisser de nombreux liens avec les établissements de santé du secteur 8 ou en dehors de ce secteur. Les domaines d'activités tels que les urgences, la cancérologie et la naissance sont plus particulièrement concernés.

Un pôle de référence autour de l'hôpital Saint-Joseph et Saint-Luc

Les établissements associés à cet hôpital développeront une stratégie commune pour l'ensemble des activités médicales qu'ils réalisent. Dans l'année qui suit l'arrêté du SROS, ils définiront les liens qu'ils entendent établir.

De plus, en matière de cancérologie, ils préciseront la collaboration à établir avec les Hospices Civils de Lyon et /ou avec le centre Léon Bérard, et/ou avec le dispositif privé lyonnais.

Un pôle sanitaire de proximité renforcé autour de la clinique du Tonkin

Les établissements associés du Nord-Est lyonnais préciseront la nature de leur association, les objectifs poursuivis, les domaines d'activité médicale concernés. Dans le domaine de la cancérologie, ils préciseront les conditions dans lesquelles ils assureront leurs prestations sur le plan diagnostic et thérapeutique en lien avec les établissements voisins. **Dans certaines disciplines, ce pôle dispose d'équipements qui relèvent d'un niveau de référence. Après concrétisation des projets de regroupement en cours et au regard des besoins, la situation de ce pôle pourrait le cas échéant être reconsidérée.**

Un pôle de proximité renforcé dans les Monts du lyonnais.

Il concerne notamment :

la clinique de la Sauvegarde
la clinique du Val d'Ouest
le centre hospitalier de Tarare
l'hôpital de l'Arbresle

Les points forts à développer par les établissements associés sont :

- l'organisation des maternités : une organisation commune des maternités et du centre périnatal de l'Arbresle permettrait de réunir les conditions pour l'autorisation d'une maternité avec unité de néonatalogie pour ce pôle.
- la cancérologie, de façon à définir une filière de prise en charge des malades cancéreux entre ces différentes structures.
- la chirurgie et la médecine, domaines dans lesquels il y a lieu de développer des échanges de prestations
- la prise en charge des personnes âgées

Un projet de fonctionnement commun est attendu en matière de :

- lutte contre la douleur : une équipe susceptible d'intervenir sur toutes ces structures sera constituée.
- prise en charge de l'alcoolisation excessive : à partir d'une unité de soins intensifs implantée au CH de l'Arbresle , par une équipe de liaison qui a vocation à intervenir sur toutes les structures du pôle.

Un pôle sanitaire de proximité dans l'Est lyonnais

Il concerne notamment :

- la clinique de la Roseraie
- la clinique des Minguettes
- la clinique Pasteur
- la clinique Ste Marie-Thérèse

Cet ensemble d'établissements, articulé autour d'une UPATOU définira les associations nécessaires au bon fonctionnement des activités de médecine, chirurgie et d'obstétrique. Une maternité avec unité de néonatalogie pourrait être autorisée, sous réserve d'une collaboration entre ces structures .

LES LIENS ENTRE ETABLISSEMENTS OU POLES SANITAIRES DIFFERENTS

Liens entre les différents pôles et le pôle de référence et universitaire

Les liens à établir portent notamment sur :

- la chirurgie cardiaque
- la cancérologie
- la réanimation néonatale
- la neurochirurgie
- les greffes

Un fonctionnement coordonné des services des brûlés est à instaurer entre l'hôpital Saint Luc et Saint Joseph et les Hospices Civils de Lyon.

Autres modalités de coopération

Les pôles sanitaires précédemment décrits, constitués selon une logique géographique, n'excluent pas la possibilité d'autres formes de coopérations entre établissements :

- en fonction d'affinités de gestion, telles que le réseau PSPH « CLES » en cours de formalisation,
- en fonction de filières de soins impliquant les établissements des différents pôles. Tel est le cas du centre des Massues spécialisé en rééducation fonctionnelle ou encore du service d'hospitalisation à domicile Soins et Santé qui entretiennent des relations avec tous les établissements de court séjour de l'agglomération lyonnaise.

Seront examinées de manière privilégiée les coopérations qui consolideront et compléteront la réponse *attendue* au niveau des différents pôles sanitaires.

LES DOMAINES D'APPLICATION PRIORITAIRES

Les Urgences

L'autorisation des services d'urgences

A la liste des services d'urgences susceptibles d'être autorisés au sein du secteur, il convient d'ajouter un service d'urgences (UPATOU) à l'hôpital des armées de Desgenettes.

Le réseau des Urgences - Les contrats relais

Les établissements du secteur 8 souhaitant obtenir l'autorisation de disposer d'une UPATOU devront, dans leur demande, faire figurer la convention qu'ils auront passée avec un des SATU, et/ou POSU autorisés sur Lyon.

Une organisation structurée de l'accueil en urgence des pathologies neurochirurgicales et cardiaques doit être précisée entre l'hôpital neuro-cardiologique des HCL, le SAMU et les autres établissements du CHU, du secteur 8 et de la région.

Les liens entre hôpital et médecins généralistes sont à développer. A ce titre, est intéressante l'association des médecins généralistes à la gestion des urgences, à partir du service d'urgence de l'hôpital St Joseph-St Luc.

Le SAMU - centre 15

Le centre 15 doit réguler l'ensemble des appels sur le département du Rhône (secteurs 8 et 9). Il est situé sur le site de l'hôpital Edourd Herriot, ainsi que le SAMU. La mise en oeuvre des dispositifs conventionnels avec les associations de médecins libéraux participant à la garde, les ambulanciers, les sapeurs pompiers, devra se réaliser au plus tard au 2ème semestre 1999.

L'autonomisation et la sécurisation des SMUR intervenant sur le secteur 8 (HCL et Tarare) doivent être menées à leur terme.

L'organisation en réseau des maternités nécessite la création d'un SMUR pédiatrique permettant d'organiser dans de bonnes conditions de sécurité les transferts de nouveaux nés entre les établissements.

Les maternités

Chaque maternité du secteur 8 devra être liée par convention avec une maternité des hospices civils de Lyon de manière à définir, notamment les conditions d'orientation des femmes enceintes et des nouveaux nés.

Les HCL disposeront de 2 maternités avec unité de néonatalogie dans l'attente de la restructuration de ses services, et de 2 maternités avec unité de réanimation néonatale.

Le service de réanimation néonatale de l'hôpital Debrousse devra être transféré en l'an 2000 au sein de l'hôpital de la Croix Rousse.

La cancérologie

Organisation d'une concertation pluridisciplinaire

Chacun des pôles de référence universitaire, de référence, de proximité renforcé devra disposer d'une concertation pluridisciplinaire organisée, mise en œuvre soit avec ses moyens propres, soit par association avec d'autres établissements.

Un ou deux réseaux en cancérologie, entre établissements ayant des niveaux d'équipements différents ou similaires

Un ou deux réseaux en cancérologie sont organisés à partir des établissements de santé de l'agglomération lyonnaise. Si deux réseaux sont constitués, il conviendra de prévoir une forme de rencontre annuelle ouverte aux échanges scientifiques et susceptibles de faciliter des réflexions communes sur les pratiques de chacun utiles à tous.

Une instance de concertation stratégique sera constituée au sein du secteur 8.

Cette instance réunira les représentants des établissements suivants :

HCL

Centre Léon Bérard

Clinique de l'Europe

Clinique du Tonkin

Hôpital St Joseph-St Luc

Cette instance de concertation stratégique est chargée de présenter chaque année un rapport au directeur de l'ARH sur la prise en charge des malades cancéreux au sein du secteur 8. Outre des données quantitatives sur les pathologies cancéreuses traitées, leurs incidences et leur mortalités, ce rapport comportera :

Un bilan du fonctionnement des réseaux tissés entre les établissements traitant des cancers.

Une analyse des progrès à faire pour améliorer l'organisation générale de la prise en charge des malades cancéreux, formulés sous forme d'objectifs à atteindre dans l'année à venir.

Chaque établissement assurera la présidence de cette instance pendant un an en suivant un tour de rôle.

PORTER REMEDE AUX DYSFONCTIONNEMENTS STRUCTURELS DE L'OFFRE DE SOINS

Les soins de suite et de réadaptation

Le déficit en soins de suite est d'autant plus ressenti dans le secteur 8 que la densité des structures de court séjour y est plus importante qu'ailleurs. Une plus grande proximité des capacités de dégagement permettrait de faciliter la prise en charge précoce des patients hospitalisés en médecine ou en chirurgie.

Dans ce contexte la recherche de solutions privilégiera le redéploiement de structures de moyen séjour ainsi que la reconversion de capacités de court séjour.

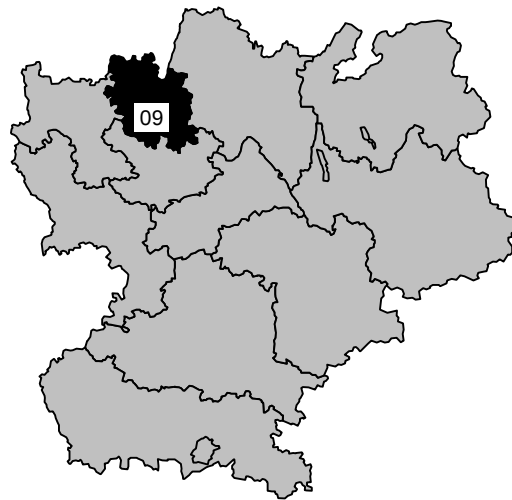
La prise en charge des personnes âgées

Une coordination de la prise en charge des personnes âgées est constitué au sein des HCL. Cette coordination concerne d'abord toutes les structures des HCL accueillant des personnes âgées. Mais elle devra aussi prévoir l'ouverture aux autres établissements et services en charge des personnes âgées sur l'agglomération lyonnaise, permettant une réponse globale et structurée, y compris pour le retour à domicile.

AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DE CERTAINES POPULATIONS

Les personnes les plus démunies

Installation d'une PASS aux HCL et une à la clinique La Roseraie, à Givors, à l'hôpital St Joseph-St Luc à Tarare. Ces structures établiront des liens privilégiés tant avec les services sociaux, qu'avec les structures d'accueil, d'hébergement et de soutien aux personnes en grande difficulté sociale.



SECTEUR SANITAIRE 9 VILLEFRANCHE SUR SAONE

L'ORGANISATION EN PÔLES SANITAIRES

Un pôle sanitaire de proximité renforcé pourrait être constitué dans le bassin de Villefranche sur Saône.

Ce pôle associerait au moins 3 établissements :

le centre hospitalier de Villefranche sur Saône

la polyclinique du Beaujolais à Arnas

le centre hospitalier spécialisé de Saint Cyr au Mont d'Or

Les objectifs poursuivis et les domaines d'activité concernés par cette association sont les suivants :

	CH de Villefranche Sur Saône	Polyclinique du Beaujolais	CHS St Cyr au Mt d'Or	Commentaires
URGENCES				
UPATOU renforcée	X			Convention à passer avec le CHS de St Cyr au Mont d'Or pour les urgences psychiatriques.
UPATOU		X		
MEDECINE				
polyvalente		X		Par conversion de lits de chirurgie à la polyclinique
autres spécialités	X			Réflexion à engager sur l'exercice de la médecine dans le pôle.
CHIRURGIE				
Ophthalmologique		X		Dans le cadre d'une concession de service public
Urologie	X			Activité répartie sur les 2 sites
NAISSANCE				
Maternité avec unité de néonatalogie dont soins intensifs	X			
Maternité		X		
IMAGERIE				
Scanographie	X			Gestion commune de l'équipement
RMN		X		Gestion commune de l'équipement
SOINS PALLIATIFS				
Equipe mobile	X			Contribuera à la prise en charge de la douleur – coordination sectorielle.
GERIATRIE				
	X			Coordination du réseau pour l'ensemble du secteur 9

	CH de Villefranche Sur Saône	Polyclinique du Beaujolais	CHS St Cyr au Mt d'Or	Commentaires
ALCOOLISATION EXCESSIVE				
	X			Coordination sectorielle 6 En lien avec le CCAA à créer
PERSONNES DEMUNIES				
PASS	X			
SECURITE SANITAIRE				
Coordination organisée	X			
PREVENTION				
	X			Le CH mettra en oeuvre un plan de prévention et d'éducation pour la santé ; un pôle de lutte contre le tabagisme ; un CCAA

LES DOMAINES D'APPLICATION PRIORITAIRES

Les urgences

Les deux UPATOU du secteur sanitaire 9 seront liées par convention avec le SATU le plus proche des Hospices Civils de Lyon.

Le centre hospitalier et la polyclinique mettront en place un système d'information partagé pour l'accueil et le traitement des urgences dans le cadre d'un contrat-relais.

La naissance

Le centre hospitalier de **Villefranche sur Saône** et la polyclinique passeront une convention avec les Hospices Civils de Lyon pour le recours à la réanimation néonatale.

La cancérologie

Une concertation pluridisciplinaire ainsi qu'un réseau de cancérologie seront organisés par convention avec le niveau de référence universitaire de Lyon et les deux établissements de court séjour du secteur 9.

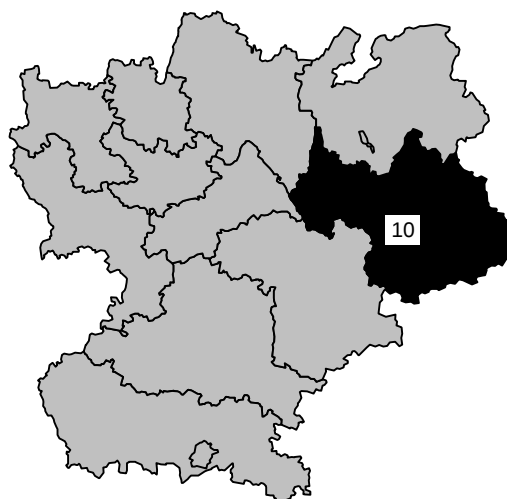
Le développement de la télémedecine

Mise en place d'un réseau avec le pôle de référence universitaire de Lyon pour l'accueil et le traitement des urgences, la neurochirurgie, la périnatalité, la cancérologie.

PORTER REMEDE AUX DYSFONCTIONNEMENTS STRUCTURELS DE L'OFFRE DE SOINS

Les soins de suite et de réadaptation

Dans ce secteur excédentaire, l'adaptation du potentiel passe par une réduction des capacités et une médicalisation des soins. Ces dispositions concernent notamment « Mon repos » au Bois d'Oingt et la maison de repos « La familiale » à Liergues. Pour la médecine physique et de rééducation, les établissements de **Villefranche sur Saône** passeront convention avec des établissements des secteurs 8 et 1.



Secteur sanitaire 10 CHAMBERY

La particularité de ce secteur de 360 000 habitants réside dans l'afflux touristique saisonnier qui double sa population pendant la saison d'hiver, l'impact étant plus mesuré mais non négligeable en été.

L'ORGANISATION EN PÔLES SANITAIRES

3 pôles sanitaires pourraient être constitués dans le secteur 10

- un pôle sanitaire de référence à Chambéry-Aix les bains
- un pôle sanitaire de proximité renforcé dans la vallée de la Tarentaise
- un pôle de proximité en Maurienne

Un pôle de référence à Chambéry-Aix associant au moins :

le CH de Chambéry
le CH d'Aix les Bains
les cliniques privées du bassin
le centre hospitalier spécialisé de Savoie à Bassens

Les objectifs poursuivis et les domaines d'activité concernés par cette association sont les suivants :

	CH Chambéry	CH Aix les Bains	Cliniques privées	CHS de la Savoie	Commentaires
URGENCES					
SATU	X				Antenne du SATU de Chambéry à Aix les Bains dans le cadre d'une fédération des urgences. Participation du CHS de Savoie pour les urgences psychiatriques
UPATOU			X		A déterminer après appel d'offre auprès des cliniques du pôle
Réanimation	X				
MEDECINE					
Rhumatologie		X			Activité regroupée sur le CH d'Aix les Bains.
CHIRURGIE					
Chirurgie	X		X		Regroupement de la chirurgie d'Aix les bains au CH de Chambéry. Chirurgie de la main à la

	CH Chambéry	CH Aix les Bains	Cliniques privées	CHS de la Savoie	Commentaires
					clinique St Joseph.
NAISSANCE					
Maternité avec service de réanimation néonatale	X				Compétente pour les secteurs 10 et 11
Maternité		X	X		Dans l'attente d'un regroupement à Chambéry de la maternité du CH d'Aix les Bains.
CANCEROLOGIE					
Radiothérapie	X		X		Gestion commune d'équipement entre le CH de Chambéry et la clinique Cléret.
IMAGERIE					
IRM	X				Dans le cadre d'un GIE public/privé
GERIATRIE					
Réseau	X				
Soins de suite gériatriques		X			
LUTTE CONTRE LA DOULEUR					
Equipe mobile	X				En réseau avec les établissements du secteur 10
SOINS PALLIATIFS					
Unité + équipe mobile	X				
SECURITE SANITAIRE					
Coordination organisée	X				Equipe intervenant pour l'ensemble des établissements du secteur 10
PERSONNES DEMUNIES					
PASS	X				
ALCOOLISATION EXCESSIVE					
Unité de post cure		X			
Equipe mobile	X				

Au sein de ce pôle, les deux centres hospitaliers publics définiront les modalités de leur coopération, l'hôpital d'Aix les Bains se recentrant prioritairement sur les activités de rhumatologie et de rééducation fonctionnelle : dans cette perspective, les lits de médecine physique et de réadaptation de l'hôpital de Chambéry seront transférés à Aix les Bains.

Un pôle de proximité renforcé dans la Tarentaise associant au moins les 3 établissements du syndicat interhospitalier :

- le centre hospitalier d'Albertville
- le centre hospitalier de Moûtiers
- le centre hospitalier de Bourg Saint-Maurice

Les 3 établissements définiront un projet médical commun au SIH permettant de répondre tant aux besoins permanents de la population résidente qu'aux besoins saisonniers induits par le tourisme de montagne . Une activité de soins de suite est à mettre en place au sein du SIH.

	CH Albertville	CH Moûtiers	CH Bourg St-Maurice	Commentaires
URGENCES				
UPATOU renforcée	X			Organisation commune du dispositif. Les modalités de fonctionnement de Moûtiers et de Bourg-St-Maurice sont à définir.
UPATOU		X	X	
CHIRURGIE				
	X	X	X	Activité saisonnière à Bourg St Maurice
NAISSANCE				
Maternité avec unité de néo-natalogie	X			
Maternité			X	
Centre périnatal		X		

Un pôle de proximité en Maurienne

- Il associe
- le centre hospitalier de Saint-Jean de Maurienne
 - l'hôpital local de Modane

LES DOMAINES D'APPLICATION PRIORITAIRES

Les urgences

Les UPATOU du secteur 10 (Tarentaise, St Jean de Maurienne), seront liées par convention avec le SATU du secteur 10.

La naissance

Les maternités du secteur 10 concluront une convention avec la maternité de Chambéry pour le recours à la réanimation néonatale.

La maternité de Chambéry répond aux besoins des établissements des secteurs 10 et 11 ainsi que du centre hospitalier de Belley (secteur 1)

La cancérologie

Les établissements pratiquant des activités de cancérologie organiseront une concertation et une consultation pluridisciplinaire en relation avec le centre hospitalier de Chambéry

PORTER REMEDE AUX DYSFONCTIONNEMENTS STRUCTURELS DE L'OFFRE DE SOINS

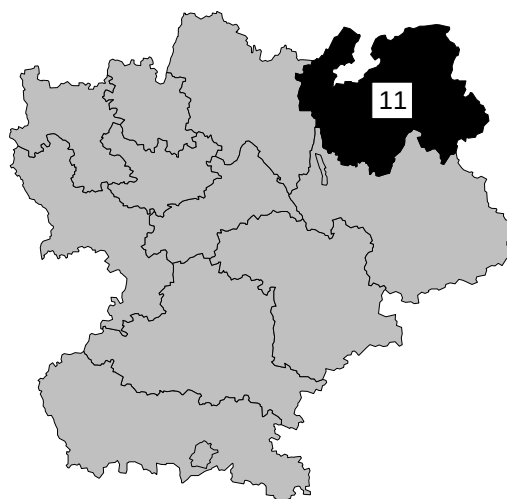
Les soins de suite et de réadaptation

Globalement le secteur 10 est déficitaire en soins de suite. Pour autant, l'inadaptation avérée de certaines structures aux besoins des établissements de court séjour du secteur, nécessitera des reconversions, permettant la création de structures plus adaptées en proximité ou au sein même des centres de court séjour.

Le pôle Chambéry-Aix confortera sa coopération avec les établissements suivants :

- le centre « le Zander » pour la rééducation fonctionnelle,
- le domaine de St Alban pour la rééducation fonctionnelle et le réveil des comas,
- les établissements « Mon repos » et « la Savoie », appelés à se rapprocher afin de médicaliser les prises en charge,
- les hôpitaux locaux de Montmélian et de St Pierre d'Albigny.

Les établissements « La Buissonnière » et « La Giettaz » chercheront les voies d'une reconversion hors champ sanitaire.



Secteur sanitaire 11 ANNECY

Ce secteur de plus de 700 000 habitants se caractérise par le dynamisme démographique le plus fort de la région et par sa situation frontalière avec le bassin genevois.

C'est la raison pour laquelle une négociation est en cours avec l'établissement cantonal de Genève sur deux modalités possibles d'intervention des hôpitaux genevois :

-une situation médicale qui ne pourrait trouver de réponse dans les établissements français sans mettre en péril la vie du patient,

-les situations cliniques qui, sans présenter le même risque vital immédiat, n'ont pu trouver de réponse appropriée après régulation du SAMU dans les établissements sanitaires français, en l'occurrence les CHU de Lyon et de Grenoble.

L'ORGANISATION EN PÔLES SANITAIRES

Sur la base des coopérations déjà développées au cours de la période précédente, 5 pôles sanitaires pourraient être constitués dans le secteur 11 :

- un pôle sanitaire de référence dans le bassin d'Annecy
- un pôle sanitaire de proximité renforcé dans le bassin d'Annemasse-Bonneville
- un pôle sanitaire de proximité renforcé dans le Chablais
- un pôle sanitaire de proximité renforcé dans la haute vallée de l'Arve
- un pôle sanitaire de proximité dans le bassin de St Julien en Genevois- Pays de Gex

Un pôle de référence à Annecy associant au moins les établissements suivants :

le CH d'Annecy
la clinique Générale
la clinique d'Argonay
la SCM Cigne

Les objectifs poursuivis par ces établissements en lien avec d'autres structures gérant des équipements sont retracés dans le tableau suivant :

	CH d'Annecy	Secteur privé	Commentaires
URGENCES			
SAMU	X		
SMUR	X		
SATU	X		
UPATOU		X	Site à déterminer après appel d'offres
Réanimation	X		
MEDECINE			
Toutes spécialités			Une réflexion est à engager entre le CH

	CH d'Annecy	Secteur privé	Commentaires
			d'Annecy et les 2 cliniques privées sur l'exercice de la médecine dans le pôle sanitaire
NAISSANCE			
Maternité avec unité de néonatalogie et soins intensifs	X		
Maternité		X	A la Clinique Générale
CANCEROLOGIE			
Centre de référence	X		
Radiothérapie	X	X	Utilisation commune des équipements accélérateur et bombe au cobalt. Montage à déterminer.
Curiethérapie	X		
Hématologie	X		
IMAGERIE			
Scanographie	X	X	
IRM		X	GIE
Gamma-caméra		X	Site unique SCM Cigne
Médecine nucléaire diagnostique et thérapeutique		X	
GERIATRIE			
Filière	X		
LUTTE CONTRE LA DOULEUR			
Equipe mobile	X		
SOINS PALLIATIFS			
Equipe mobile	X		Evolution à terme vers une unité d'hospitalisation
SECURITE SANITAIRE			
Coordination organisée	X		Equipe intervenant pour l'ensemble des établissements du secteur 11
PERSONNES DEMUNIES			
PASS	X		
ALCOOLISATION EXCESSIVE			
Equipe de liaison externe	X		
Unité de soins spécialisés	X		

Le centre hospitalier d'Annecy, la clinique générale et la clinique d'Argonay formaliseront des coopérations en chirurgie vasculaire, thoracique et neurologique avec un niveau de référence universitaire.

L'importance démographique du secteur 11 justifie l'organisation d'une activité de coronarographie et de coronaroplastie en coopération entre les secteurs public et privé. Toutefois le lieu d'implantation reste à déterminer entre Annecy et Annemasse.

Le CH d'Annecy et le CH de Rumilly s'associeront en une communauté d'établissements (urgences, soins de suite).

Un pôle sanitaire de proximité renforcé dans le bassin d'Annemasse-Bonneville associant au moins deux établissements :

le centre hospitalier intercommunal d'Annemasse - Bonneville
la polyclinique de Savoie à Annemasse.

La configuration de ce pôle sera réexaminée à la mise en service du nouvel hôpital d'Annemasse - Bonneville.

	CH d'Annemasse Bonneville	Polyclinique de Savoie	Commentaires
URGENCES			
SMUR	X		
UPATOU renforcée	X		
UPATOU		X	
Réanimation	X		
Soins intensifs (cardio)	X		
MEDECINE			
Toutes spécialités			Une réflexion est à engager entre les 2 établissements d'Annemasse sur l'exercice de la médecine dans le pôle sanitaire , en médecine interne et en pédiatrie notamment
CHIRURGIE			
Vasculaire	X	X	Coopération à définir
Thoracique		X	
Maxillo-faciale	X		Coopération à définir
NAISSANCE			
Maternité avec unité de néonatalogie	X		L'actuelle répartition sur les 2 sites de St Julien et d'Annemasse évoluera vers une implantation de la néonatalogie sur le seul site d'Annemasse.
Maternité		X	
CANCEROLOGIE			
Centre de référence	X		Le CH d'Annemasse sera le lieu de concertation pluridisciplinaire du pôle

	CH d'Annemasse Bonneville	Polyclinique de Savoie	Commentaires
Radiothérapie		X	Pour les besoins des établissements associés
IMAGERIE			
Scanographie	X		
IRM	X		Utilisation commune de l'équipement sur le site du GIE Nord Haute - Savoie à Nangy, quand il sera opérationnel
Radiologie interventionnelle		X	Pour les besoins des établissements associés.
Gamma-caméra	X		
Médecine nucléaire diagnostique et thérapeutique	X		
LUTTE CONTRE LA DOULEUR			
Consultation	X		Le CH d'Annemasse coordonnera l'activité du pôle.
SOINS PALLIATIFS			
Equipe mobile	X		Pourrait évoluer vers une unité d'hospitalisation en lien avec le réseau libéral.
PERSONNES DEMUNIES			
PASS	X		
ALCOOLISATION EXCESSIVE			
Equipes de liaison interne et externe	X		
Unité de soins spécialisés	X		

Un pôle sanitaire de proximité renforcé dans le Chablais associant au moins :

les hôpitaux du Léman
la clinique Lamartine de Thonon

	Hôpitaux du Léman	Clinique Lamartine	Commentaires
URGENCES			
SMUR	X		
UPATOU renforcée	X		Protocole à établir avec la clinique et les médecins libéraux pour

			l'accueil des urgences ophtalmologiques
Réanimation	X		
MEDECINE			
Toutes spécialités	X	X	
CHIRURGIE			
Toutes spécialités	X	X	Pour le secteur public, l'activité chirurgicale sera dispensée sur le seul site de Thonon. En chirurgie vasculaire, une convention répartira les activités entre secteur public (urgence) et secteur privé (interventions programmées).
NAISSANCE			
Maternité avec unité de néonatalogie	X		Site de Thonon
CANCEROLOGIE			
Centre de proximité	X	X	Coordination assurée au CH de Thonon
IMAGERIE			
Scanographie	X		Utilisation partagée entre les établissements du pôle.
IRM			Utilisation commune de l'équipement sur le site du GIE Nord Haute - Savoie à Nangy, quand il sera opérationnel
Angiographique numérisée	X	X	Activité répartie sur les 2 sites
SOINS PALLIATIFS			
Equipe mobile	X		En lien avec le centre de rééducation fonctionnelle Alexis Léaud
PERSONNES DEMUNIES			
PASS	X		
ALCOOLISATION EXCESSIVE			
Equipes de liaison interne et externe	X		
Unité de soins spécialisés	X		

Un pôle sanitaire de proximité renforcé en haute vallée de l'Arve associant au moins 3 établissements :

les centres hospitaliers de Sallanches et de Chamonix formant le SIH des hôpitaux du Mont-Blanc
la clinique de l'Espérance à Cluses

	Syndicat interhospitalier du Mont-Blanc	Clinique de Cluses	Commentaires
URGENCES			

SMUR	X		Activité réalisée sur les 2 sites du SIH : SMUR hélicoptère de haute-montagne à Chamonix.
UPATOU renforcée	X		
UPATOU		X	
Réanimation	X		Sur le site de Sallanches
MEDECINE			
Toutes spécialités	X	X	Répartition à engager sur la répartition des activités entre les 3 établissements du pôle.
CHIRURGIE			
Toutes spécialités	X	X	Regroupement de l'activité publique d'orthopédie et de traumatologie sur le seul site de Sallanches
NAISSANCE			
Maternité avec unité de néonatalogie	X		Site de Sallanches
Maternité		X	
Centre périnatal	X		Site de Chamonix
CANCEROLOGIE			
Centre de proximité	X		Coordination assurée par le CH de Sallanches
IMAGERIE			
Scanographie	X		Site de Sallanches. Utilisation partagée entre les établissements du pôle.
IRM			Utilisation commune de l'équipement sur le site du GIE Nord Haute - Savoie à Nangy, quand il sera opérationnel
DOULEUR			
Equipe mobile de soins palliatifs	X		En lien avec les établissements de Praz-Coutant et Martel de Janville.
PERSONNES DEMUNIES			
PASS	X		
ALCOOLISATION EXCESSIVE			
Equipes de liaison interne	X		

Un pôle de proximité dans le bassin de St Julien en Genevois- pays de Gex associant :

le centre hospitalier Sud-Léman Valserine à Saint-Julien en Genevois
le centre hospitalier de Gex

Doté de l'ensemble des disciplines MCO, le centre hospitalier Sud Léman Valserine peut prétendre à l'implantation d'une UPATOU en complément du SMUR qui dessert également le pays de Gex.

Son activité en maternité, voisine de 1000 accouchements, justifie le maintien de cet équipement qui passera convention avec Annemasse-Bonneville pour le recours à la néonatalogie.

L'implantation d'un scanographe permettra de répondre à une demande croissante de proximité.

Le centre hospitalier Sud-Léman Valserine mettra en place un système d'information partagée, au moins pour l'imagerie médicale par RMN avec le GIE Nord Haute-Savoie de Nangy.

LES DOMAINES D'APPLICATION PRIORITAIRES

Les urgences

Toutes les UPATOU du secteur passeront convention avec le SATU d'Annecy chargé d'animer le réseau des urgences du secteur 11. Les UPATOU sont liées par convention avec les UPATOU renforcées les plus proches.

En ce qui concerne la prise en charge des urgences psychiatriques, la géographie du département de Haute-Savoie détermine plusieurs modes d'organisation :

- les centres hospitaliers d'Annecy et du Léman assurent eux-mêmes les urgences des secteurs dont ils assurent la gestion.
- les centres hospitaliers d'Annemasse-Bonneville, et du Mont-Blanc, coopéreront avec le centre hospitalier spécialisé en psychiatrie de la Roche sur Foron
- le centre hospitalier du Sud Léman Valserine fonctionnera en lien avec le CPA de l'Ain et le centre hospitalier de la Roche sur Foron .

La naissance

Les maternités du secteur 11 passeront convention avec le centre hospitalier de Chambéry pour le recours à la réanimation néonatale.

La cancérologie

Une concertation pluridisciplinaire sera organisée par voie de convention entre les **structures** de référence d'Annecy et d'Annemasse et les niveaux de référence et universitaires de Lyon ou Grenoble.

Un ou deux réseaux de cancérologie s'organiseront à partir de Lyon ou de Grenoble avec l'ensemble des établissements du secteur ayant une activité de cancérologie.

Le développement de la télémedecine

En sus de la cancérologie, deux réseaux sont à constituer :

- l'un concerne l'imagerie en neurochirurgie entre les centres hospitaliers et universitaires de Grenoble ou Lyon et chacun des 5 pôles sanitaires du secteur.
- Pour la périnatalité et la naissance, le réseau s'organisera autour du centre hospitalier de Chambéry.

PORTER REMEDE AUX DYSFONCTIONNEMENTS STRUCTURELS DE L'OFFRE DE SOINS

Les soins de suite et de réadaptation

Le secteur 11 présente la double caractéristique d'être excédentaire et de manquer de lits de dégagement à proximité de nombreux établissements de court séjour. Dans ces conditions, les capacités devront être revues à la baisse mais avec souci de médicalisation accrue, même si certains établissements dispensent des activités spécialisées reconnues (cf. Praz-Coutant en cancérologie et Sancellemoz en rééducation fonctionnelle).

Sur la base d'une étude de besoins à réaliser, une réorganisation de l'offre devra donc être opérée. Celle-ci conduira à délocaliser des lits du plateau d'Assy près des établissements des différents pôles sanitaires du secteur ou de ceux d'autres secteurs où existent des besoins. Les établissements du plateau d'Assy qui souhaitent rester dans le domaine sanitaire élaboreront un projet avec les établissements des pôles sanitaires du secteur pour lesquels ils assureront l'aval des soins de court séjour, et notamment avec les hôpitaux du Mont-Blanc.

Le centre hospitalier d'Annecy confortera sa collaboration avec l'hôpital de Rumilly et la Marteraye.

Le pôle d'Annemasse-Bonneville renforcera ses capacités par redéploiement de lits du secteur et sur appel d'offres après détermination de ses besoins en soins de suite et rééducation fonctionnelle.

Les hôpitaux du Léman poursuivront leur collaboration avec le centre Alexis Léaud de Saint Jean d'Aulps.

En raison d'une position excentrée au sein du secteur, le centre hospitalier du Sud Léman Valserine développera une activité propre de médecine physique et de rééducation en lien avec l'hôpital local de Gex.

La prise en charge des personnes âgées

Le secteur 11 souffre d'une insuffisance d'offre dans ce domaine, en particulier dans le bassin d'Annecy. La médicalisation des structures sera développée et un réseau gériatrique organisé pour l'ensemble du secteur 11.